

CQP RESPONSABLE DE SALON DE COIFFURE

CONDITIONS D'ADMISSION

Être titulaire du CAP coiffure (3 années d'expérience) ou BP coiffure ou Bac pro ou d'un diplôme de niveau IV ou III obtenu dans une autre filière.

Si vous êtes salarié.e d'un salon, vous suivez votre formation dans le cadre de la formation professionnelle continue. Sinon, vous êtes embauché.e par le salon dans le cadre du contrat de professionnalisation.

ACTIVITÉS

- Encadrer, gérer et former une équipe
- Organiser le travail
- Superviser les activités du salon
- Maîtriser la gestion commerciale
- Communiquer
- Définir son style de management

FORMATIONS ALTERNANCE IFAC/ENTREPRISE :

1 an : 224 heures à l'Ifac

DÉBOUCHÉS

Insertion dans la vie professionnelle

- Manager ou gérant.e de salon de coiffure



norwestdesign.fr - Crédit photo : Fotolia, Tyler Olson. Janvier 2017.

COIFFURE

L'apprentissage :
► un métier, un emploi



CAP COIFFURE

MENTION COMPLÉMENTAIRE COIFFURE
COUPE COULEUR

BP COIFFURE

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE
RESPONSABLE DE SALON DE COIFFURE

**MERCREDIS
DE L'APPRENTISSAGE**

l'Ifac vous accueille pour vous informer sur les principes de l'apprentissage, les métiers pour les jeunes de 16 à 25 ans et les formations dispensées par le CFA. Visite des ateliers. À 14h30 de février à juin (hors vacances scolaires).

+ d'infos :
02 29 00 60 00
du lundi au vendredi,
de 13h30 à 17h30

Ifac : Campus des métiers - 465 rue de Kerlaurent, BP 30037 Guipavas - 29801 Brest cedex 9
02 29 00 60 60 — Courriel : ifac@ifac-brest.fr

www.ifac-brest.fr

Ifac

**CAMPUS
DES MÉTIERS**

**CCI MÉTROPOLITAINE
BRETAGNE OUEST**

L'IFAC EST CONVENTIONNÉ PAR LA RÉGION BRETAGNE



CAP COIFFURE

CONDITIONS D'ADMISSION

16 à 25 ans
Niveau scolaire souhaité : 3^e

ACTIVITÉS

Le.la titulaire du CAP est un.e professionnel.le qualifié.e dans les domaines suivants :

- soins capillaires
- coupe faisant appel aux techniques de base
- mise en forme et coiffage courant de la chevelure
- coloration ou décoloration des cheveux sous les directives d'un.e technicien.ne
- vente de produits capillaires

APTITUDES

- Bon goût
- Présentation soignée
- Bonne résistance physique
- Goût des contacts humains
- Facilité d'adaptation

FORMATIONS ALTERNANCE IFAC/ENTREPRISE

2 ans : 840 h à l'Ifac

DÉBOUCHÉS

- Salons de coiffure
- Établissements médicaux
- Centres d'hébergement (loisirs...)
- Milieux du spectacle et de la mode
- Entreprises de distribution de produits capillaires

POURSUITE DES ÉTUDES

En 1 an : Mentions complémentaires :
coiffure, coupe, couleur
En 2 ans : BP Coiffure

MENTION COMPLÉMENTAIRE COIFFURE COUPE COULEUR

CONDITIONS D'ADMISSION

18 à 25 ans
Titulaire du CAP Coiffure

ACTIVITÉS

- Maîtrise des techniques de coloration
- Vente-conseil
- Maîtrise des techniques de mise en forme et de coiffage
- Maîtrise des techniques de coupes

APTITUDES

- Sens artistique développé

FORMATIONS ALTERNANCE IFAC/ENTREPRISE

1 an : 420h à l'Ifac

DÉBOUCHÉS

Insertion dans la vie professionnelle
• Emploi de technicien.ne qualifié.e

POURSUITE DES ÉTUDES

En 2 ans : Brevet professionnel
Brevet de maîtrise



BP COIFFURE

CONDITIONS D'ADMISSION

18 à 25 ans
CAP Coiffure ou 5 ans d'expérience professionnelle

ACTIVITÉS

Outre la parfaite maîtrise des activités citées pour le CAP Coiffure, le.la professionnel.le hautement qualifié.e :

- assure la gestion du matériel et des produits
- organise le travail d'une équipe
- applique la législation relative au métier
- maîtrise les différentes techniques de sa spécialité

APTITUDES

En plus des aptitudes requises pour le CAP :

- Sens artistique développé
- Capacité d'organiser, de gérer

FORMATIONS ALTERNANCE IFAC/ENTREPRISE

2 ans : 918 h à l'Ifac en contrat d'apprentissage,
560 h à l'Ifac en contrat de professionnalisation

DÉBOUCHÉS

Insertion dans la vie professionnelle
Possibilité (BP obligatoire) :

- d'occuper un poste de gérant.e technique de salon de coiffure
- de créer ou reprendre un salon

POURSUITE DES ÉTUDES

- Brevet de maîtrise
- CQP Manager de salon



LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Il est conclu par écrit, signé par l'apprenti.e ou son.sa représentant.e légal.e et par l'employeur. Sa durée est de 1 à 3 ans selon les métiers et les niveaux de formation avec une période d'essai de deux mois. La rémunération de l'apprenti.e est fixée en pourcentage du smic et varie en fonction de l'âge de l'apprenti.e et de son ancienneté. Exonération de tout ou partie des cotisations sociales, salariales et patronales.

- Aide régionale aux apprenti.e.s pour le transport, l'hébergement et la restauration (dispositif Argoat)
- Allocation familiale maintenue
- Carte d'étudiant.e permettant de bénéficier de réductions (cinéma, transports...)

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Il est destiné à favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans et des demandeur.se.s d'emploi de plus de 26 ans, en leur proposant une formation qualifiante ou diplômante par le biais de l'alternance. Sa durée est comprise entre 6 et 12 mois ; elle peut être portée à 24 mois en cas d'accord de branche. La période d'essai est de un mois.

La rémunération est fixée en pourcentage du smic et varie en fonction de l'âge du.e de la stagiaire et de son niveau d'études.

Pour plus d'informations, contactez le service Entreprises au : 02 29 00 60 00 - ou - mercredi.apprentissage@ifac-brest.fr
www.ifac-brest.fr